ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis......$1.00 par année
Etranger (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente...... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 62, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA, SAINT-BONIFACE, MANITOBA, Canada.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa présente session d'un acte donnant pouvoir aux applicants de construire et de faire fonctionner des lignes de télégraphe et de téléphone à travers la Puissance du Canada.

Daté à Ottawa ce 27 mars 1903.

KIDD & THOMPSON
Avocat des requérants

Chronique de la Province

SAINT-LAURENT

On nous prie d'insérer :

Dans l'impossibilité absolue de pouvoir me démentir, on vient de se venger, en me faisant attaquer par un stipendiaire ou un fanatique anonyme

Je dédaigne les insultes de ce pauvre habitant de St Laurent, qui n'a pas eu honte de signer un article qu'il était incapable de faire.

J'oppose le démenti le plus formel à tout ce que son inspirateur, cédant à dissimulation et à une sainte colère, lui a dicté dans la correspondance signée : "Un vrai contribuable" et parue dans le "*Manitoba*" du 22 avril dernier.

J'envoie en outre au véritable auteur de cette article, l'expression de mon peu de respect pour ses procédés. Quand on se sent dans le tort monsieur on s'amende au lieu de sermonner les autres

Si cet intrépide a enfin le courage de se faire connaître, je lui promets une réponse plus explicite.

On verra alors de quel coté se rangeront les honnêtes gens.

L. VIEL.

MARCHANDS EN VINS

Il y a quelques jours, la compagnie Richard-Béliveau (Ltd) prenait possession de nouveaux et vaste locaux, 330 rue Main, à Winnipeg. L'endroit est central et ne manquera pas d'augmenter le volume des affaires de cette vieille et forte maison de commerce.

Le bloc où la compagnie Richard-Béliveau vient de s'installer a 25x100 pieds et est bâti à quatre étages. Ces quatre étages sont tous occupés par la marchandise liquide, d'une variété et d'une qualité comme on n'en rencontre pas beaucoup même dans tout le Canada.

La cave contient de fortes réserves ;

Dans les étages supérieurs se trouvent les vins et liqueurs sujets aux droits de douane.

Le magasin proprement dit, au rez-de-chaussée, offre un beau coup d'oeil au client. C'est vaste, bien éclairé, bien meublé, bien fourni. A l'extrémité du magasin se trouvent les bureaux du gérant M. H. Béliveau, les bureaux des employés, la chambre aux échantillons.

Nous félicitons la compagnie Richard-Béliveau des conditions nouvelles dans lesquelles se fera son commerce.

Elle ne peut manquer de voir ses affaires augmenter de jour en jour, surtout dans une ville comme Winnipeg, qui sera bientôt le centre, et, par conséquent, le pourvoyeur, d'une moitié de continent.

POUR GUERIR UN RHUME EN UN JOUR

Prenez les Tablettes Laxatives Bromo-Quinine. Tous les pharmaciens remboursent l'argent quand il n'y a pas guérison On trouve la signature de E. W. Grove sur chaque boîte. 25c.

EXAMEN DE MUSIQUE

Jeudi et vendredi derniers l'Académie Ste Marie, de Winnipeg invitait le public à un examen de musique fort réussi. Le programme était d'une belle variété; A la fin de l'auditoire, les élèves et leurs maîtresses ont été complimentées, le premier soir par le R. P. Frigon, O. M. I., et le deuxième soir, par le R. P. Drummond S. J.

MARIAGE

Hier, à la cathédrale M. l'abbé Trudel bénissait le mariage de M. J. Deschambault, de Saint-Boniface avec Melle Justine Bellegarde, de Qu'Appelle.

L'heureux couple est parti le même jour pour un voyage de noces au Portage du Rat. Nous présentons à Monsieur et à Madame Deschambault nos meilleurs souhaits de bonheur.

VERTUS BIENFAISANTES.

Il faut avoir expérimenté les vertus bien-faisantes du BAUME RHUMAL pour expliquer la vogue dont il jouit dans le monde médical.

Université de Manitoba

Les résultats des récents examens de l'Université sont connus. Voici qui intéresse particulièrement nos lecteurs :

Philosophie: 2me année: M. Joseph Arsenault, médaille d'argent. Philosophie, 1re année: M. P. Beaubien, bourse de $120. Rhétorique: M. N. Bellavance, bourse de $40 pour littérature française; M. Albert Laurendeau, 1ère classe. Belles-Lettres : M. Jacque Mondor, trois bourses ; l'une de $40 pour le français; deux de $60 pour latin-mathématique et le grec respectivement. Ne pouvant, de par les règlements de l'université, conserver qu'une de ces bourses, M. Mondor cède la bourse de $40 à M. Alex Beaupré, qui, le suivait en français passe celle du grec à un confrère anglais de Winnipeg et garde celle de latin et mathématiques pour lui-même. Nous félicitons M. Mondor de ce beau succès.

Nous offrons aussi nos félicitations aux autres candidats universitaires. Ils ont fait preuve de talent, ils ont soutenu la bonne réputation que le collège de Saint-Boniface s'est acquise à ses concours.

AYEZ-EN TOUJOURS A LA MAISON

Sans attendre que le mal ait fait des progrès et soit plus difficile à combattre, guérissez toutes les affections de la poitrine, des bronches, des poumons et de la gorge, avec le BAUME RHUMAL.

Registration of Electors

ELECTORAL DIVISION OF ST. BONIFACE.

Public notice is hereby given that the undersigned have been appointed Registration Clerks for the several Registration Districts in the Electoral Division of St Boniface.

That the boundaries and limits of the respective Registration Districts are as follows:—

No. 1. Comprising that part of the Town of St. Boniface lying east of the Seine River, also that part of the Town from the mouth of the Seine River to the northerly limit of the Town lying east of the Red River, and also the river lots of the Parish of St. Boniface from lot 64 to lot 71, both inclusive.

No 2. Comprising that part of the Town of St. Boniface lying between the Red River, the Seine River, and north of a line stretching from one river to the other and dividing in equal parts the blocks situated between Notre-Dame and LaVerandrye Streets.

No. 3 Comprising that part of the Town of St. Boniface bounded on the north side by the southern limit of Registration District No. 2, on the east side by the Seine River, on the west side by the Red River and on the south side by a line extending from one river to the other and dividing in equal parts the blocks situated between Dumoulin Street and Provencher Avenue.

No. 4. Comprising that part of the Town of St. Boniface bounded on the north side by the southern limit of Registration District No. 3, on the east side by the Seine River, on the west side by the Red River and on the south side by the southern limit of said town.

No. 5. Comprising that part of the parish of St. Vital and St. Boniface lying east of the Red River, excepting the Town of St Boniface and the river lots of the parish of St. Boniface from lot 64 to lot 71, both inclusive.

No. 6. Comprising that part of the Rural Municipality of St. Vital lying west of the Red River, and all the lots of the Parish of St. Boniface lying west of the Red River, not included in the City of Winnipeg or in the Electoral Division of Assiniboia.

No. 7. Comprising that part of the Parish of St. Norbert lying on the east side of the Red River, from the northern limit of the Parish of St. Norbert, lot 125 to lot 203, inclusive, and fractional township 9, range 3 east, not included in the settlement of Grande Pointe.

No. 8. Comprising that part of the parish of St. Norbert lying on the east side of the Red River, from lot 204 inclusively to the southern limit of the said parish, lot 256, and fractional township 8, range 3 east.

No. 9. Comprising that part of the Parish of St. Norbert on the west side of the Red River, from the northern limit of the said parish, lot 124 to lot 50, inclusive.

No. 10. Comprising that part of the Parish of St. Norbert on the west side of the Red River, from lot 49 inclusively to the southern limit of the said parish, lot 1.

No 11. Comprising that part of the Parish of St. Agathe lying north of lot 532, inclusive, on the east side of the Red River, and fractional township 7, range 3 east.

No. 12. Comprising that part of the Parish of St. Agathe lying north of lot 529, inclusive, on the west side of the Red River.

That the following places have been fixed for the reception of applications for registration of persons as electors in or for the respective Registration Districts:—

Registration District No. 1 in the house of P. Pednault, corner Dumoulin and Masonneuve street, St. Boniface.

Registration District No. 2 in the house of Chs. Marcoux, Taché Avenue, St. Boniface.

Registration District No. 3 in the Town Hall, St. Boniface.

Registration District No 4 in the house on southwest corner of Taché and Provencher avenue, St. Boniface.

Registration District No. 5 in the house of C. Bousquet.

Registration District No. 6 in the house of J. P. Dumas, St. Vital west.

Registration District No 7 in the house of Joseph Lord, St. Norbert.

Registration District No. 8 in the house of Pierre Delorme, sen., St. Adolphe.

Registration District No. 9, in the house of G. T. Landry, St. Norbert.

Registration District No. 10, in the school house of St. François de Sales (next to the Royal P. O.)

Registration District No. 11 in the house of Pierre Beaudoin, Ste. Agathe.

Registration District No. 12, in the house of M. Lapallisse, Ste. Agathe

That the dates fixed for registration are as follows : Monday, Tuesday, Wednesday, Thursday, Friday and Saturday. May 25, 26, 27, 28, 29 and 30, A.D. 1903.

That the said sittings will be held on the dates above mentioned, within the following hours, from nine o'clock in the morning until one o'clock in the afternoon: from two o'clock until six o'clock in the afternoon, and from half-past seven o'clock until ten o'clock in the evening.

All persons desiring to be registered as electors must apply personally, except in cases of sickness physical disability, or temporary or unavoidable absence.

L. P. Pednault, Registration Clerk, District No. 1

Chas. A. Lambert, Registration Clerk, District No. 2.

Theophane Bertrand, Registration Clerk, District No. 3.

J. A. Prendergast, Registration Clerk, District No. 4.

C. Bousquet, Registration Clerk, District No. 5.

J. P. Dumas, Registration Clerk, District No. 6.

Joseph Lord, Registration Clerk District No. 7.

A. McDougall, Registration Clerk, District No. 8.

G. T. Landry, Registration Clerk, District No. 9.

G. P. Cloutier, Registration Clerk, District No. 10.

Ignace J Dumesnil Registration Clerk, District No 11.

Louis E. Dumesnil, Registration Clerk, District No. 12.

NAISSANCES

En cette Ville, le 12 courant Madame Pierre Couture, une fille.

En cette ville le 17 courant Madame Jos. Blanc, une fille.

Le Manitoba.
Mercredi 20 Mai 1903

Aux electeurs francais de cette Province

Les listes seront préparées du 25 au 30 mai.

Il est important que chacun aille faire enregistrer son nom.

De grandes et sérieuses questions seront soumises à l'électorat aux prochaines élections. L'élément français doit être prêt à sauvegarder ses intérêts.

Electeurs, n'oubliez pas de vous rendre au bureau du greffier ; faites mettre vos noms sur les listes. Vous remplirez là un devoir de citoyens soucieux des intérêts de leur pays.

A OTTAWA

(De notre Correspondant Spécial)

Il y a de l'orage dans le firmament politique, c'est incontestable. Les nuages s'amoncellent et traversent les espaces avec des airs menaçants.

Mercredi dernier l'un de ces nuages a crevé, mettant des alarmes et de la confusion parmi l'équipage de la barque ministérielle.

On se rappelle que lors de l'entrée de M. Préfontaine dans le cabinet comme ministre de la Marine, il s'éleva dans la Province de Québec une clameur protestant l'action du premier ministre qui dépouillait cette province des Travaux Publics pour les donner à la province d'Ontario et contre l'action de M. Préfontaine acceptant cet arrangement. Pour adoucir cette clameur M. Préfontaine déclara, dans son élection à Maisonneuve, que l'importance du département de la Marine serait accrue par le transfert à ce département d'une partie des attributions du département des Travaux Publics. La déclaration parut sérieuse. La presse ministérielle fit même une campagne en faveur de cette modification.

Or, mercredi dernier, profitant d'une appropriation d'argent demandée par le ministre des Travaux Publics, M. Monk interpella le gouvernement pour savoir si les changements annoncés par M. Prefontaine devaient bientôt se faire. Le député de Jacques Cartier appuya son interpellation de quelques remarques rappelant les promesses de M. Préfontaine et faisant ressortir l'apropos qu'il y a pour les chambres de savoir avant de voter des appropriations pour un département si l'argent ainsi octroyé sera dépensé sous le contrôle du ministre qui en fait la demande.

Au lieu de répondre aux questions qui lui étaient posées, Sir W. Laurier, suivant une ancienne habitude, se mit à parler d'autre chose ; il accusa M. Monk de vouloir, avec cette question de portefeuille, soulever des animosités de race.

M. Monk lui répondit avec raison, et assez vivement, que vouloir préserver l'influence de sa province, ce n'est pas faire une guerre de race ; et que d'ailleurs, si quelqu'un devait être accusé de cette façon, c'était le parti libéral, et Sir Wilfrid Laurier lui-même, qui vivent de ce plat depuis longtemps dans Québec.

M. Préfontaine ne pouvait pourtant pas rester cloué à son siège sur une interpellation de ce genre. Aussi, esseya-t-il d'une défense boiteuse, d'abord en cherchant à nier, puis à expliquer ses déclarations, et enfin en parlant, très mal à propos, de sa participation aux affaires municipales de Montréal.

C'est alors que M. Tarte, entrant en scène ne se gêna point pour dire que le peuple avait été trompé.

L'entrée de M. Préfontaine dans le cabinet a été le résultat de manigances.

M. Tarte a déclaré que l'on avait offert le portefeuille d'abord à M. Brodeur ; que celui-ci avait accepté et qu'il apprit quelques heures après que ce n'était pas lui, mais M. Préfontaine qui devenait ministre

Pourtant, M. Préfontaine avait contre lui les hons. sénateurs Béique, Dandurand, Thibodeau, l'influence du *Herald* et du *Witness*. Et quand on vit que l'on perdait les Travaux Publics pour n'avoir que la Marine, la stupeur fut énorme. C'est alors que l'on promit d'augmenter l'importance du département de la Marine aux dépens du département des Travaux Publics.

Le gouvernement vient déclarer aujourd'hui que l'argent voté pour le département de M. Sutherland, le ministre des Travaux Publics, sera dépensé par M. le ministre Sutherland.

C'est dire, en d'autres termes, que le département des Travaux Publics va rester ce qu'il est ; et le département de la Marine aussi.

C'est en somme l'aveu que pour amadouer le peuple, lors des élections de Maisonneuve, M. Préfontaine, parlant officiellement, l'a trompé.

Mais l'incident le plus piquant du débat a été la déclaration de M. Tarte disant que bientôt M. Laurier lui-même aurait à le rencontrer devant le peuple, auprès duquel, ajouta M. Tarte, le premier ministre ne jouit plus d'un si grand prestige qu'il le pense.

C'est une menace dont la presse ministérielle fait mine de se moquer. Mais c'est en vain qu'elle veut déguiser le malaise dans lequel la jette ce défi de l'ancien ministre des Travaux Publics. Elle est très visiblement inquiète. Elle sait bien qu'à M. Tarte elle doit en grande partie ses succès de 1896 et de 1900. Le même M. Tarte n'a rien perdu de sa combativité depuis cette époque—Au surplus, M. Laurier ne serait pas fâché d'aller prendre un peu de repos sur les bancs de l'opposition, où il lui serait bien plus facile de tenir la balance égale entre tous ses partisans. Pour cela, l'opposition, c'est l'idéal.

Hypocrisie et Servilisme

Le citoyen d'Hellencourt, de passage à Montreal, vient de se fendre d'une interview écrite à son image, et vraiment remarquable.

Le monsieur prédit la défaite du gouvernement Roblin, et entrevoit avec plaisir le retour au pouvoir de M. Greenway, dont il a été le valet depuis dix ans.

Le farouche lâcheur des droits de ses compatriotes n'a pas le moindre doute que tous les comtés français éliront des amis de M. Greenway.

Enfin, Henri d'Hellencourt, le servile écrivailleur de l'*Echo* dont le nom est maintenant sinonyme d'hypocrisie et de basse soumission en face du néfaste Greenway, veut bien parler d'influence française au Manitoba.

Le sombre et fielleux personnage qui depuis des années se torture de toutes manières pour amener l'élément français et catholique du Manitoba à avaler le breuvage mortel de l'école neutre a l'audace de se pavaner à Montréal comme l'un des représentants attitrés de la minorité du Manitoba.

Et, le *Canada* le prend au sérieux !!!

C'est un comble.

Avant l'arrivée de M. Greenway au pouvoir, nous avions sept comtés français. Le généreux Greenway, ce bon, ce magnanime ami des Canadiens-français, en réduit le nombre à trois.

Et M. d'Hellencourt, sourit.

M. Roblin quitte généreusement le comté où il n'a remporté que des victoires depuis nombre d'années, pour le donner aux nôtres et le petit matamore de l'*Echo* se fâche, crie, hurle et voudrait induire nos compatriotes à tourner contre leur donateur l'arme qu'il nous offre.

Quelle grandeur d'âme ! quelle peinture exacte du faux-frère !

Greenway enlève impudemment aux catholiques la somme de $13,000; M. d'Hellencourt excuse son chef et cherche sournoisement à faire tomber la responsabilité de ce méfait sur les épaules de ceux qui furent toujours les défenseurs dévoués, capables et constants des droits de la minorité française et catholique au Manitoba.

M. Roblin nous fait construire à Saint-Boniface, une école normale qui sera l'un des plus beaux monuments de notre ville, et M. d'Hellencourt un moment abasourdi, reconnait d'abord les bonnes dispositions de Roblin et......, finit en le proclamant de traitre aux nôtres !

Greenway déclare que s'il revient au pouvoir il suivra en tout la politique qu'il a pronée dans le passé.

D'Hellencourt a lèché sa botte pendant plus de dix ans ; il en aime le goût, aussi voudrait il retourner au régal.

Pendant tout le temps de nos difficultés scolaires, Roblin a été dans l'opposition le défenseur ardent de nos droits ; premier-ministre, il nomme l'un des nôtres à la place importante d'agent d'immigration français, et d'Hellencourt l'appelle l'ennemi le plus dangereux de notre race.

Durant tout son règne, Greenway ignore les besoins des comtés français, son fanatisme farouche lui défend de dépenser un seul centin parmi nos populations.

M. d'Hellencourt n'y voit aucun mal ; ça se comprend, il est si tendre et si désintéressé pour nous.

Par contre, Roblin distribue l'argent de la Province dans les centres français comme dans les centres anglais ; le seul comté de Saint-Boniface reçoit près de $20.000. Tout cela ne dit rien au grand cœur de M. d'Hellencourt ; car voyez-vous Roblin est premier ministre conservateur, et cet argent est dépensé dans le comté du juvénile M. Bernier.

La lutte sera chaude, dit M. d'Hellencourt.

Ma foi, c'est vrai, et c'est tout ce qui est exact dans cette odieuse *interview*.

Si Henri d'Hellencourt veut simplement prendre patience jusqu'après les élections, il s'apercevra qu'elle sera brûlante la lutte, car nos compatriotes, libéraux comme conservateurs, fatigués des basses intrigues et de l'aplatissement de cet outrecuidant personnage, se préparent avec ardeur à prouver d'une manière éclatante que le règne de Greenway est fini parmi nous. Le servilisme de l'*Echo* n'est pas assez insinuant pour détourner de l'esprit de nos compatriotes la pensée de l'injure qui nous a été faite par le gouvernement Greenway.

Nos comtés français, secouant l'esprit de parti, s'élevant au-dessus des luttes mesquines suscitées sans cesse par le pauvre sire de l'*Echo*, éliront cette année des hommes qui, allant siéger à côté de l'honorable M. Roblin, lui prouveront que notre race n'oublie pas les bienfaits reçus, tout en lui rappelant que la constitution de notre pays réclame de tous les gouvernements justice pleine et entière pour la minorité française et catholique du Manitoba.

FOUDRE DE GUERRE

M. Arthur Hébert, de Saint-Pierre, vient de se choisir comme candidat de Greenway dans le comté de Carillon.

Notre ami M. Préfontaine a dû en avoir une frousse en voyant apparaître devant lui la grosse rondeur du cher Arthur!

Quelqu'un s'est-il déjà représenté cet entreprenant et fougueux candidat, député, et faisant retentir de sa vaste éloquence les mûrs de la salle d'assemblée, aux batisses du Parlement.

Quel spectacle ! on tremble d'avance en songeant à l'impression profonde que ferait M. Hébert en entrant en Chambre!

Son silence même serait éloquent, car c'est dans son mutisme que brillent surtout ses hautes capacités et ses connaissances approfondies des différentes questions politiques qui agitent l'esprit public.

Il faut, ma foi, être audacieux pour présenter aux suffrages de l'électorat du beau et grand comté de Carillon, un homme comme le candidat libéral actuel

Nous savons que plusieurs libéraux du comté sont mécontents contre cet ambitieux qui a voulu imposer sa candidature. Nous connaissons une foule de libéraux, résidant dans le comté, qui auraient fait des candidats plus acceptables. De grâce, délivrez-nous du jeune Arthur—car nous ne lui voulons pas de mal, et, s'il tient mordicus à faire la lutte, nous serons obligés de lui faire perdre son dépôt pour le rendre plus sage.

Inscriptions des Electeurs

Tout homme âgé de 21 ans, sujet britannique par naissance ou par naturalisation, résidant depuis un an dans la province et depuis trois mois dans la Division Electorale où il fait application, peut être enregistré comme électeur.

L'électeur devra répondre à l'interrogatoire suivant:

1o. Quel est votre nom de baptême? votre surnom ? votre lieu de résidence? (Spécifiez la rue et le numéro de la rue, si vous êtes dans une cité, une ville, ou un village incorporé. Si vous êtes dans une localité rurale, donnez la section, le township et le rang, nom de la paroisse et du lot, ou autre description)

2o. Avez-vous 21 ans révolus?

3o. Etes-vous sujet britannique par naissance ou naturalisation ; spécifiez.

4o. Avez-vous résidé dans la Province du Manitoba un an avant le jour où vous faites application pour être inscrit comme électeur ?

5o. Avez-vous résidé dans, ou avez-vous eu comme lieu de résidence proprement dite, la présente division électorale, durant trois mois continus avant la date de votre demande d'inscription ?

6o. Etes-vous, d'aucune manière, déqualifié pour être inscrit sur les listes, en vertu du "Manitoba Election Act ?

7o. Résidez-vous présentement dans la division électorale où vous demandez à être inscrit ? A quel endroit demeurez-vous ?

8o. Avez-vous fait application pour être inscrit et avez-vous été inscrit dans une autre division électorale ?

L'électeur répondra à ces questions, et fera sa déclaration solennelle à l'appui.

Toute personne autre qu'un sujet britannique par naissance, qui aura résidé dans la Puissance du Canada 7 ans avant la date de la révision pourra être inscrite comme électeur si elle peut, en sus des autres qualifications requises, lire n'importe quel partie du "Manitoba Act," soit en anglais, soit en français, soit en allemand, soit en islandais ou en n'importe quelle langue scandinave. Cette personne devra naturellement se faire naturaliser avant de demander son inscription. Les personnes de cette catégorie qui, à la passation du nouvel acte électoral, étaient déjà inscrites comme électeurs ne seront pas affectées par cette clause restrictive.

Si une personne est incapable de se rendre au bureau d'enregistrement, soit par maladie ou absence temporaire et motivée, elle peut faire sa demande d'inscription par lettre—suivant une formule simple et qui lui est fournie par le commis d'inscription—ou bien, ce qui est plus simple, un ami peut faire à sa place toutes les déclaration requises et le faire inscrire sans difficulté.

Pour ce qui est de la naturalisation: un étranger a jusqu'au 30 mai, dernier jour de l'inscription, pour se faire naturaliser et se faire placer sur les listes. Il devra produire son certificat de naturalisation au bureau d'inscription si le commis d'inscription l'exige.

Notes Politiques

M. C. Geo. Caron a tenu des assemblées à Saint-Charle, dimanche soir, et à Saint Frs-Xavier mardi. Ces assemblées ont été nombreuses et sympathiques à M. Caron. M Joseph Bernier, député de Saint-Boniface, avait été invité à être présent et a aussi adressé la parole.

***

Les perspectives de la lutte deviennent de jour en jour meilleures pour le gouvernement Roblin. M. Roblin et ses ministres paient bravement de leur personne et parcourent tous les comtés. L'organisation est bonne partout.

***

L'*Echo de Manitoba* et le *Free Press* avaient jeudi de longs articles d'insultes à M. Lauzon, le candidat conservateur du comté de La Vérandrye.

Ce sont les deux mêmes journaux qui il y a à peine quelques semaines, avaient des colonnes d'éloges à M. Lauzon, qu'ils espéraient amener avec eux.

Quand on joue avec le feu on se brule, messieurs.

Vous avez voulu faire le petit métier d'intrigants, de fauteurs, discorde dans le parti ennemi, et voilà que vous avez l'homme contre vous!

***

Electeurs de La Vérandrye, l'*Echo* vous traite de niais et de fanatiques. Mettez-le à sa place.

AU CLUB CONSERVATEUR

C'était l'élection des officiers du club vendredi dernier. Ont été élus: Prés.-honoraires: Hons. MM Bernier et LaRivière; Président actif: M. J. A. F. Bl-au; 1er Vice-Président: M. J. C. Smith; 2nd Vice-Président: M. Arthur Casson; Secrétaire: M. J. B. Cote; Assistant: M. F. Hearn; Trésorier: M. T. Pelletier.

La réunion était nombreuse. Notre vaillant club saura faire son devoir dans la prochaine lutte.

Les imitations abondent, mais insistez pour avoir le véritable "The D. & L." Menthol Plaster. Le "D. & L." a résisté à l'épreuve depuis des années. Il guérit. Ses imitations sont sans valeur. Le "D. & L." est fait fait par la Davis & Lawrence Co., Ltd., bien connue. 5

DECES

Au moment de mettre sous presse nous apprenons avec regret le décès de Dame Veuve François Gingras. Dès aujourd'hui nous présentons à la famille nos très vives sympathies.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—L'intérieur de l'Ecole Normale sera bientôt terminé.

—Les chars électriques à Winnipeg ont commencé samedi le service des parcs publics.

—M. H. Leblanc a acheté un lot sur la rue Dumoulin, et il doit y faire transporter une maison sous peu.

—M. et Mde. George Joyal ont eu la douleur de perdre leur plus jeune enfant la semaine dernière. Nos sympathies.

—M. Ayotte, de cette ville, est parti hier avec sa famille pour Somerset, où il va résider à l'avenir.

—M. Emmanuel Couture, le propriétaire de l'hotel de Québec, a fait faire de grandes améliorations à son hotel; le public voyageur y trouvera tout le confort désirable.

—M. Desrosiers, de Notre-Dame de Lourdes, est arrivé vendredi de la France, où il avait fait un voyage de promenade. Notre ami nous revient en santé, enchanté de sa visite et content de revoir le Manitoba.

—La soirée organisée par les Forestiers Catholiques au profit de la Cathédrale a donné la jolie recette de $200.00, toutes depenses payées. C'est un résultat dont les Forestiers doivent être fiers. Nous les en félicitons.

—Les pluies que nous avons eues ces jours derniers ont fait beaucoup de bien aux grains qui sont en terre. Ces pluies ont aussi donné un nouvel élan aux affaires. L'année s'annonce excellente.

—Vendredi dernier, décédait à Saint-Boniface, Madame Nadeau, née Emilie de la Durantaie, épouse de M. Edmond Nadeau.

Les funérailles ont eu lieu lundi à la cathédrale. Nous présentons nos condoléances à M. Nadeau et à sa famille.

—A l'avenir il y aura trois messes à la cathédrale, le dimanche. La première à 7½ a. m.; la seconde à 8.45 et la grande messe à 10 h. La messe de 8.45 sera célébrée surtout à l'intention des enfants de la paroisse, lesquels occuperont le centre de la nef. Le public pourra aussi occuper les bancs des cotés.

En annonçant cette nouvelle, dimanche, M. le Grand-Vicaire nous a fait part de l'espoir qu'on avait de pouvoir commencer les traveaux de la nouvelle cathédrale plus tôt qu'on ne l'avait cru d'abord.

Les immenses pins du Canada fournissent la base pour faire ce remède sans égal contre les toux et rhumes, Pyny-Balsam. Il guérit promptement et certainement. Chez tous les pharmaciens 25c. Fait par les propriétaires de Perry Davis' Pain-Killer. 5

Chronique de la Province

BRUXELLES

Bruxelles, en Manitoba, célébrera vers le 7 juin probablement la première communion des enfants, préparés à ce grand acte par le R. M. Heynen, notre excellent curé et par M Ch. Castel notre dévoué instituteur catholique. A cette occasion une retraite pour toute la paroisse sera prêchée en français et en flamand pendant 5 jours par le R P. Charles, Rédemptoriste belge,

arrivé récemment de Montréal, après avoir résidé au Congo, dans les Antilles anglaises et aux Etats Unis. Il sera le bienveuu parmi nos colons.

Les semailles de blé sont terminées dans nos régions et se sont faites par un temps favorable mais on craint la sécheresse; jusqu'ici, peu de pluie.

Beaucoup d'émigrants de France et Belgique, la pluspart jeunes gens, sont arrivés ces jours derniers. Le pays se peuple rapidement.

Les terres ont augmenté beaucoup de valeur partout dans le pays. Elles ont presque doublé de prix depuis 10 ans.

M. L. Hacault, juge de paix, vient de passer au rang de grand père par la naissance d'une fille de M. et Mme Ch. d'Wibal, née Louise Hacault dont vous avez annoncé le mariage l'an dernier. Le jeune couple est établi à Leicester, en Angleterre, ou M. Ch. d'Wibal ancien instituteur catholique à St Jean-Baptiste, est professeur de français.

SAINT ALPHONSE

En dépit de l'incendie qui a détruit complètement le couvent et l'école des Soeurs, les cours scolaires ont repris dans le presbytère même, affecté provisoirement aux classes. On compte rebâtir le couvent et l'école prochainement, mais il importe qu'une entente complète s'établisse dans la population flamande de Saint Alphonse, au sujet du maintien des bonnes sœurs de l'Immaculée Conception. Espérons que cette entente se réalisera.

POUR LES ELECTIONS

Il se confirme de plus en plus que les élections générales auront lieu à l'automne.

A Ottawa, les préparatifs sont en pleine activité. On veut en appeler au peuple avant que sir Wilfrid Laurier ne soit forcé de de prendre sa retraite.

Ceci explique les efforts qu'on a faits pour exhiber des surplus fantaisistes dans l'administration des Postes et de l'Intercolonial.

Il a fallu recourir, pour arriver à ce but, à une cuisine de calculs qui n'est guère connue des mortels ordinaires. Les financiers, cependant, s'y connaissent assez

pour soupçonner que la manipulation des comptes divers, le compte du capital et celui des dépenses ordinaires surtout, joue un grand rôle dans l'édification des surplus exhibés par le gouvernement Laurier.

C'est-à-dire qu'on vole Pierre pour payer Paul, et on arrive cette année avec un surplus qui sera nécessairement converti, l'an prochain, en un déficit énorme.

Mais les élections seront faites et le peuple, trompé, n'aura plus en main l'arme du vote pour châtier les faussaires.

L'électorat pourrait bien aussi éventer le truc et remplacer l'administration actuelle par une autre dont l'honnête sincérité se trouverait à la fin du premier exercice, chargée du péché qui noircit la conscience libérale.

Un gros déficit conservateur pour commencer, quelle aubaine!

Mais voyons un peu comment M. Mulock bâtit ses surplus.

Le ministre des Postes affiche dans l'administration de son département un surplus de $5,000.

Ce n'est pas millionnaire, mais c'est toujours un surplus.

D'autre part, si on consulte le rapport de l'auditeur-général et qu'on se donne la peine de compulser un peu les chiffres, en trouve aisément un déficit de $ 380,000.

C'est ainsi que les libéraux manipulent les chiffres et trompent ceux qui ont placé en eux leur confiance.

Tout cela fait en vue des élections prochaines.

Que notre peuple en soit bien averti.

—Reçu, un immense choix de chapelets, livres, médailles, médaillons, couronnes, images nouveaux genres, dernières nouvautés etc. etc. pour souvenirs de première communion, aux Librairies Kéroack, St Boniface et coin des rues Main et Water Winnipeg.

NOTICE

Rural Municipality of St. Vital

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES.

By virtue of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of St. Vital under his hand and the corporate seal of the said Municipality to me directed and bearing date the 6th day of may A.D. 1903 commanding me to Levy on the several parcels of Land hereinafter mentioned and described for the arrears of taxes due thereon and costs, I do hereby give notice that unless the said arrears fo taxes and costs be sooner paid, I will on Monday the 22nd day o June A.D. 1903 at the hours of One o'clock P.M. of that day at the office of Mess. Hough & Campbell, Winnipeg, proceed to sell by public auction the said Lands for the said arrears of taxes and costs.

No.	DESCRIPTION	No. of Lot	No. of acres	Parish	Am'n't of arrears	Cost of Advertising	Total	Pat'd or unpatented
1	The most w'ly 2 acres of the most Ely 6 acres of	30	2	St Vital	11 49	50	11 99	Patented
2	The whole of Lot 41	41	100 50	"	44 86	50	45 36	"
3	The whole of Lot 42	42	31 30	"	53 [illegible]	50	54 25	"
4	Easterly part of Lot 43	43	100	"	49 00	50	49 50	"
5	5 chs in width Easterly Part	49	31	"	18 44	50	18 94	"
6	N y 4 chains Ely 12.50 acres	50	12 50	"	54 71	50	55 21	"
7	All that portion of the most Nly 3½ chains in width lying to the east of line drown sly at right angle to the Nly limit of said Lot	61	23	"	25 70	50	26 [illegible]	"
8	N y 67 links of sly 1 chain and 34 links fronting on Red River	12	1	St Boni.	12 83	50	13 33	"
9	Nly 2 chs in width Extending between Ste Anne and St Mary's Road	107	10	"	22 38	50	22 88	"
10	Sly 5 chs of nly 8 chs between Ste Annes and Ste Mary s Road	109	9	"	12 25	50	12 75	"
11	that part East of creek west of Ste Marys Road	109	9 79	"	34 00	50	34 50	"
12	8 chs and 1 link in width	119	68 18	"	59 82	50	60 32	"
13	W½ Blocks 161 and 162 St. subd Boniface R.C.M. Plan 433	123	41 07	"	62 72	50	63 22	"
14	W½ Blocks 224 and 225 St Boniface R.C.M. Plan 433	120	79 34	"	27 48	50	27 98	"
15	W½ Blocks 241, 242 and 243 St Boniface R C M Plan 433	123	130 63	"	45 12	50	45 62	"
16	W½ Blocks 260 and 261 St Boniface R C M Plan 433	123	90 26	"	45 56	50	46 06	"
17	N E part Block 268 St Boniface R C M Plan 433	123	1 92	"	24 25	50	24 75	"
18	N E part Block 274 et 275 St. Boniface R C M Plan 433	123	80	"	37 84	50	38 34	"
19	N E part Block 322 St Boniface R C M plan 433	123	105 85	"	36 67	50	37 17	"
20	Most Easterly Part	121	20	"	10 88	50	11 38	"

S. PIERRE DUMAS
Reeve.

J. P. DUMAS,
Secretary Treasurer,
Rural Municipality of St. Vital.

L'Emulsion d'huile de foie de morue "The D. & L." prise dans les cas de débilité générale et de perte d'appétit ne manque jamais de donner les meilleurs résultats. Elle redonne la santé et renouvelle la vitalité. Davis & Lawrence Co., Ltd., fabricants.

BY RAIL, Stage Ocean LAKE, WAGNORN'S GUIDE



Ville de Saint-Boniface

OUVERTURE DE RUELLES

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir:

1o. Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots de l'Avenue Provencher et ceux de la rue Dumoulin depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Joseph Coût approximatif $2.230

2o. Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots de l'Avenue Provencher et ceux de la rue Dumoulin depuis la rue St. Joseph jusqu'à la rue du Collège. Coût approximatif $2.038.

3o. Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues La Verandrye et Aubert depuis la rue St. Joseph jusqu'à la rue Collège. Coût approximatif $1.068

Les estimations ci-dessus comprenant la compensation à être accordée aux propriétaires pour le terrain exproprié ainsi que les frais de terrassement et autres frais à encourir pour l'ouverture de ces ruelles.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés aboutissant sur les dites ruelles respectivement pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en dix années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, la majorité des propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif ci-dessus mentionné représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit, acquérir les terrains et prendre toutes autres mesures nécessaires et prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 16 mai 1903.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

CARSLEY & CO.

344 RUE MAIN

AVIS

Des soumissions seront reçues par le Ministre des Travaux Publics à son bureau aux Bâtisses du Parlement, jusqu'à jeudi midi le 21 mai, marquées "Tender for new addition to Brandon Asylum, at Brandon."

Un chèque marqué pour au moins 5 % du montant de la soumission doit accompagner la dite soumission, ce chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat ou l'ayant signé, l'exécuterait mal. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 6 Mai, 1903.

AVIS

Avis est donné qu'application sera faite au Parliament du Canada pendant la Session actuelle pour un acte incorporant une Banque devant être connue sous le nom de la "Pacific Bank of Canada" pour faire les affaires ordinaires d'une Banque.

A. G. MURRAY,
Avocat pour les Requérants.

Daté à Toronto 23 Avril, 1903.

CA ET LA

Les grève des débardeurs qui a fait tant de mal au renom et aux affaires de la ville de Montréal depuis quelques jours s'est heureusement terminée lundi.

***

Depuis la disparition des troupeaux de Buffalos, dans l'ouest-Canadien, on n'a rien vu de plus pittoresque que les Doukhobors de M. Sifton. Ces intéressants illuminés ont entrepris un nouveau pèlerinage à la recherche d'un sauveur quelconque. Il serait inutile de compter sur eux pour appuyer un mouvement en faveur de la construction des nouveaux chemins de fer : ce monde-là préfère aller à pied.

***

Une piquant histoire nous vient de Washington.

Une jeune femme de Chicago ayant été convaincue d'avoir fait un mauvais usage du service des malles, M. Payne maitre-général des Postes, la condamna à être privée des avantages que ce service public procuré à tous. A cette nouvelle, la jolie chicagoenne écrivit au haut personnage pour lui demander d'être entendue pour exposer sa cause. "Je suis certaine, écrivait-elle, que si je pouvais avoir l'occasion de regarder droit dans vos beaux yeux bruns vous écouteriez mon histoire".

M. Payne écrivit sur une feuille blanche de la lettre, en manière de plaisanterie : Respectueusement référé au secrétaire de la guerre pour avis," et transmit le message à M. Root. Ce monsieur le renvoya immédiatement après avoir écrit au verso. "Risquez un oeil. Elihu Root".

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, d'un acte étendant la limite du temps prescrit pour le commencement et l'achèvement de l'entreprise de la Hudson's Bay and Pacific Railway Company.

The Hudson's Bay and Pacific Railway Company.

Par O. E CULBERT, Avocat de la Compagnie.

Ottawa, 12 février, 1903 17—25

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochain session d'un acte autorisant le Canadian Northern Railway de s'amalgamer avec ou d'acheter les lignes, la propriété, les droits et franchises de la Western Extension Railway Company.

Daté ce douzième jour de mars 1903.

Z. A. LASH, Avocat des réquérants

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE CITOYEN CAPITAINE SPARTACUS

(CHOUANS ET BLEUS)

V

No. 11

Quelque préoccupé qu'il fût, Edouard était resté tout surpris à la vue de la bouffonne physionomie du citoyen Tricotel ; sa surprise avait redoublé au discours du brave homme, évidemment adressé à sa soeur. Pour l'ennemi dont il était question ce ne pouvait être que le Marquis ; mais son attaque avait échoué sans doute : que pouvaient cinq hommes du moment qu'on était prévenu ?

Profondément blessé de la conduite de son chef dans une circonstance qui l'intéressait à un si haut degré, le jeune comte eut un moment de secret plaisir en songeant qui lui seul allait délivrer sa soeur ; mais les craintes qui lui vinrent aussitôt sur le sort du Marquis lui-même dominèrent bien vite ce petit mouvement de vengeance satisfaite. Il voulut en finir sur-le-champ, afin de venir en aide à son cousin et démasqua ses hommes. Le capitaine ouvrit de grands yeux à cette vue.

—Monsieur, dit Edouard, vous avez ici un prisonnier qu'il faut me livrer de suite.

Spartacus rassembla tout ce qu'il pouvait avoir de fermeté pour répondre avec noblesse :

—Et de quel droit, citoyen...?

—Emparez-vous de cet homme! interrompit Edouard.

Aussitôt Spartacus fut saisi par les chouans qui le mirent au milieu d'eux.

—Mon droit est de la dernière évidence, comme vous voyez, reprit le jeune comte. Maintenant vous allez me conduire à la chambre du prisonnier, et cela immédiatement, sinon...

Il fit un geste des plus expressifs, montrant une paire de fort jolis pistolets passés dans sa ceinture.

Au geste menaçant d'Edouard, à l'aspect de tous ces hommes à figures sauvages et résolues, le pauvre Tricotel perdit complètement la tête. Il roulait de gros yeux égarés, murmurant, sans le savoir, quelques bribes de son ancienne eloquence; mais cela, d'une voix si faible, heureusement pour lui, que ses gardiens ne pouvaient l'entendre.

—Hâtez-vous, monsieur ! fit de nouveau Edouard.

—Citoyen, balbutia Spartacus si je n'avais pas perdu ma femme, je...le sang des traîtres...Saluons l'abolition des privilèges !

—Le prisonnier, monsieur, le prisonnier! interrompit le jeune comte avec colère. Si, par votre faute, il lui arrive malheur, vous en subirez les conséquences ; vous me répondez de lui sur votre tête.

Puis, apercevant sur le lit le frac et les épaulettes de Spartacus :

—Vous êtes le chef du détachement ? demanda-t il avec étonnement.

—Hélas ! oui, citoyen, répondit le capitaine en promenant sur ses gardiens un regard égaré.

Tout à coup sa figure s'éclaircit ; il appela sur sa lèvre le sourire aimable d'un marchand qui harangue la pratique :

—Elisabeth-Boniface-Esprit Tricotel, dit-il, successeur de son père, oui ; citoyen, à votre service.

Edouard détourna les yeux.

—La frayeur le rend fou, murmura-t-il. Pourtant il faut en finir...Monsieur le capitaine, ajouta-t il en portant la main à son pistolet, qu'il ôta cette fois de sa ceinture : je vous somme encore un coup de me conduire à la chambre du prisonnier.

Spartacus leva sur lui un regard d'agneau ; Edouard arma son pistolet.

L'infortuné capitaine recommanda son âme à l'Etre suprême. Heureusement pour lui, la sentinelle qu'on avait laissée à la porte extérieure parut à ce moment.

—Les pataudsl cria-t-elle.

Spartacus avait joint les mains et regardait le pistolet comme un Africain regarde son fétiche, mais à cette annonce, reprenant quelque assurance, il poussa un large soupir.

—En route ! dit Edouard en le poussant. Mes gars, veillez sur cet homme. Il est leur chef, après tout : et sa vie me répond de celle de ma sœur !

Les chouans descendirent précipitamment dans la rue et réussirent à gagner la campagne avant l'arrivée du poste qui ne les aperçut même pas. Ils traversaient la lande sans beaucoup de précautions, lorsque vers la lisière de la forêt, ils furent surpris et faits prisonniers par le lieutenant Collot, comme le Marquis devait l'être avec sa troupe quelques minutes plus tard.

Ceci peut nous expliquer les paroles du sergent Buzine, et le douloureux soupir sorti des rangs des prisonniers au nom du capitaine Tricotel, accolé sans façon par le lieutenant à cette insultante et dangereuse épithète : Modéré !

Jean Huber, lui, l'homme au coup de fusil, s'était fait un jeu d'éviter les poursuites des Bleus. Quand il eut manœuvré, comme nous l'avons vu, pour éloigner l'ennemi de la prison il se coucha paisiblement dans un buisson et attendit.

Les républicains attirés par son manège, passèrent en foule à dix pas de sa retraite ; mais le chouan savait se faire petit à l'occasion. Pelotonné sur lui-même, immobile, retenant son souffle, il ressemblait à s'y méprendre à la souche de quelque chêne mort.

Le dernier Bleu passé, Huber se leva, souhaita bonne chance à ceux qui le poursuivaient, et s'en alla, pour tuer le temps, reconnaître les abords de la caserne. Cela fait, il prit, en coupant au plus court par les rues désertes de la Gacilly, le chemin du rendez-vous que lui avait donné le Marquis, sur la lisière de la forêt-Neuve.

Là, il attendit encore quelque temps ; mais bientôt, inquiet sur le sort de son chef il rechargea son fusil, et s'engagea de nouveau dans la lande.

Le lieutenant Collot et ses soldats marchaient à si petit bruit, la nuit était si noire qu'on n'a pas dû s'étonner de voir les deux troupes royalistes tomber dans le piège ; mais pour un homme comme Huber surtout, véritable chouan, toujours sur le qui vive, la surprise était plus difficile.

Le bruit sourd et à peine sensible du pas des soldats frappa son oreille exercée, lorsqu'il était loin d'eux encore; en ce moment, Collot, trouvant la reconnaissance suffisamment poussée, commanda la retraite : le chouan sut à quoi s'en tenir.

Dès lors il craignit ce qui arriva : les Bleus, dans leur retour, suivaient exactement la ligne conduisant de la Gacilly au lieu du rendez-vous. Huber voulut tourner l'ennemi pour avertir son chef ; déjà même il prenait sa course, quand Edouard vint tomber le premier au milieu des républicains.

Persuadé qu'il venait d'assister à la prise du Marquis, Huber changea de direction aussitôt, et courut donner l'alarme au camp.

Tout dormait dans le "Trou des païens" quand il entra. Brusquement réveillés par ses cris, les chouans sautèrent sur leurs armes et furent prêts en un clin d'œil. Huber leur raconta en peu de mots ce qui s'était passé : la double captivité du Marquis et de Melle de Vimar, qu'il croyait encore entre les mains des Bleus ; puis, il prit ses dispositions pour partir, ne laissant au camp qu'une faible garde.

Ce fut en ce moment qu'arriva Balagui, portant toujours Anne dans ses bras. La jeune fille ne faisait que reprendre ses sens au moment où son rude sauveur le déposa sur un siège au milieu de la grotte à peine remise remise, elle entendit l'ordre du départ.

—Oui, partons, répéta-t-elle d'une voix faible.

Les chouans s'arrêtèrent.

—Notre demoiselle, dit Huber, en conscience, vous ne pouvez pas nous suivre.

Le bon prêtre que le bruit avait fait sortir de sa tente, joignit ses instances à celles des paysans ; tout fut utile. Nous avons vu, par ce qui précède, que la vertu dominante de Melle de Vimar n'était pas la soumission.

—Ce n'est qu'une faiblesse passagère, dit-elle, je suis très-bien.

Elle se leva, et l'effort qu'elle fit pour se tenir debout, joint à l'effet de la contradiction, ranima quelques couleurs sur ses joues.

—Au revoir, monsieur le recteur dit-elle et vous, mes amis, en avant !

Balagui reprit silencieusement son poste auprès d'Anne ; Huber se mit en tête de la troupe, et tous se dirigèrent au pas de course, vers les positions des Bleus.

A peine de retour à la Gacilly, le lieutenant Collot prit ses mesures pour que les prisonniers fussent conduits, sous bonne escorte, dans la maison où siégeait d'habitude le tribunal militaire. Cette cour auguste étaient composé d'un vieux caporal dont l'histoire a laissé perdre le nom, du sergent Buzine et de Collot, qui la présidait lui-même avant l'arrivée de Spartacus; elle tenait ses séances dans cette maison que le lecteur connait déjà pour y avoir assisté avec Edouard à la toilette nocturne du valeureux capitaine. Surveillés par une douzaines d'hommes, les chouans montèrent l'escalier ; Collot, persuadé qu'il ne serait plus inquiété de la nuit plaça une sentinelle à la porte extérieuse, et renvoya le reste de sa troupe à la caserne.

—Allons condamner, maintenant, dit-il avec la résignation d'un brave soldat qui ne choisit point entre ses devoirs.

(A suivre)

AVIS

LA COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Cité de Montréal, donne avis qu'elle s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour être autorisée à se procurer un capital-actions et à changer son nom en celui de compagnie d'Assurance Montréal contre le feu.

E LEF. de BELLEFEUILLE, Procureur de la dite Compagnie.

Montréal, 20 janvier, 1903.